

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

23 janvier 2017

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Absent et excusé, Monsieur : GIOVANNI Philippe

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 8

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

N° 1334/2017

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Objet :

*RENOVATION DES
FAÇADES DE LA
SALLE DES FETES R.
ROBERT*

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet n° 3 :** Rénovation des façades de la Salle des Fêtes R. ROBERT et dont le coût prévisionnel s'élève à 13 729 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 13 728 € x 80% x 40% = **4 393 €**
- l'attribution d'une subvention auprès de la Région Grand Est soit 13 729 € x 80 % x 15 % = **1 647 €**

d'inscrire le solde au budget communal 2017.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT	13 729€
Subvention demandée :	6 040 €
A l'Etat au titre de la DETR : 13728 € x 80% x 40%	4 393 €
Région Grand Est : 13 729 € x 80% x 15%	1 647 €
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal :	7 689 €

La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 31 janvier 2017.

Par délégation,
La 1^{ère} adjointe, M. MENISSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170130-1334-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017